

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Sylvia Nissim*

*Date de dépôt : 6 mai 2010*

## **Interpellation urgente écrite** **Manque de parking à vélo au collège Rousseau !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La mobilité douce est saine et responsable envers l'environnement, et à ce titre elle doit être encouragée, c'est une des missions de la Direction générale de la mobilité et de son Service de la mobilité douce et des espaces publics (SEMDEP).

L'utilisation du vélo, en particulier, peut facilement être encouragée par la pose de râteliers et la création de places sécurisées.

Il a été porté à notre attention que de telles places manquaient aux abords du collège Rousseau. Il y a bien en une salle en sous-sol mal éclairée et sécurisée pour quelques six vélos de professeurs, mais pas d'autres emplacements à l'extérieur pour d'autres utilisateurs. Les élèves désirant venir en vélo au collège doivent se parquer dehors en s'attachant à ce qu'ils trouvent de fixe (rampes, lampadaires, etc.).

Afin d'améliorer la situation, des râteliers pourraient être fixés devant le collège Rousseau.

Question :

***Le conseil d'Etat peut-il remédier à cette situation en installant des stationnements sécurisés en suffisance ?***